APRÈS ART. 11 N° 328

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2020

## AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

# **AMENDEMENT**

N º 328

présenté par M. Ardouin, Mme Bureau-Bonnard, Mme Gipson, M. Fiévet, M. Daniel et M. Trompille

#### ARTICLE ADDITIONNEL

## APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.